



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2019

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC, Marie-Christine GRIFFON, Thierry MICHEL, Géraldine BRUYERE, Benoit JUGNET, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Sandrine BARRAUD

**Absents, excusés :** Néant

**Animateur de séance :** Benoit JUGNET

**Secrétaire de séance :** Sandrine BARRAUD

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 09 avril 2019 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

### Travaux et projets en cours

#### ➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

Thierry MICHEL fait la synthèse de l'avancement du dossier.

Le chantier suit son cours, des travaux supplémentaires ont été prévus pour assurer une bonne connexion entre l'ancien presbytère et la salle du restaurant scolaire.

La première banche est coulée et le bâtiment de la cure est consolidé.

#### ➤ **CART**

Marie-Thérèse CHAPELIER et Jean THOREUX font le point sur les travaux. La commission de sécurité a émis un avis favorable avec quelques réserves qui sont prises en compte et en passe d'être finalisées.

Quelques dysfonctionnements sont constatés sur certains matériels, les entreprises concernées sont informées.

Le conseil municipal demande pour le prochain conseil un bilan final des plus ou moins-values des entreprises.

#### ➤ **Projet aménagement centre bourg – Secteur du Lion d'or**

##### ○ **Echange commune/Béatrice COMBIER**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 111/2018 par laquelle il précisait qu'il était nécessaire, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du Lion d'or, de procéder à l'acquisition d'une partie d'un jardin situé à l'arrière d'un bâtiment appartenant à Mme Béatrice COMBIER, afin de permettre la construction de plusieurs logements par la Commune en partenariat avec l'OPAC.

Il rappelle aussi sa délibération 145/2017

Il avait présenté le document définitif de bornage et précisé qu'il y avait lieu de fixer formellement les modalités d'acquisition et d'échange de ces parcelles.

Il précise qu'une modification des plans a été nécessaire et présente un nouveau plan de bornage avec de nouvelles limites et une modification des surfaces.

Le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain pour un montant HT de 31.78 €/m<sup>2</sup> appartenant à Mme Béatrice COMBIER cadastrée n° AB 712 de 01 a 01 ca
  - soit : 101 x 31.78 = 3 209.78 € HT
- de céder à Mme Béatrice COMBIER la parcelle AB 715 de 26 ca pour un montant HT de 31.78 €/m<sup>2</sup> appartenant à la commune de MATOUR
  - soit : 26 x 31.78 = 826.28 € HT

#### **SOIT une soulte de 2 383.35 € HT à la charge de la commune**

- que les frais liés à l'acquisition et au bornage seront à la charge exclusive de la commune et que l'acte sera régularisé en l'étude de Mes CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- d'autoriser la création d'un accès à l'angle nord-est en limite de la partie cédée à la Commune avec accès piéton et possibilité de desservir la cour de Mme COMBIER de façon limitée c'est-à-dire non permanent
- de faire réaliser, par l'opérateur en charge de la construction, les travaux suivants :
  - rénovation, création du mur de la cour, côté extérieur à la limite de la partie vendue à la Commune, étant précisé qu'une partie de la création du mur pourra être mise à la charge de Mme COMBIER en fonction des travaux retenus
  - création et installation d'une porte à l'angle entre le mur démolé et la nouvelle limite de propriété
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce utile

○ **Vente échange avec copropriété**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'échange avec Mme Béatrice COMBIER et la commune, une bande de terrain appartenant à la copropriété « Commune/VIDEIRA/TOMASI » est impactée par le projet.

Il indique qu'il a obtenu l'accord des copropriétaires pour vendre à Mme COMBIER cette petite surface de XX m<sup>2</sup>

Le conseil municipal décide

- de proposer à la copropriété « Commune/VIDEIRA/TOMASI » de vendre une parcelle de terrain pour l'euro symbolique lui appartenant à la copropriété commune/VIDEIRA/TOMASI cadastrée n° AB XX de XX m<sup>2</sup>
- de réhabiliter la parcelle de la copropriété « Commune/VIDEIRA/TOMASI » située au cœur de l'aménagement de l'espace public.
- de charger Me CRIVELLI de préparer le dossier compte pour permettre à la copropriété de régulariser cette décision.
- que les frais liés à la vente et au bornage seront à la charge exclusive de la commune et que l'acte sera régularisé en l'étude de Mes CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce utile

○ **OPAC**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux envisagés, en partenariat avec l'OPAC, évoluent pour arriver à réhabiliter le bâtiment du « Lion d'or » 4 logements rénovés plus 1 sur le local du Crédit Agricole et 2 créés, confiés à l'OPAC et un local commercial qui restera propriété de la commune.

Il indique que la division en volume et la rédaction d'un bail emphytéotique sont en cours.

Le conseil municipal donne son accord.

➤ **Lotissement de la Prasle 3**

○ **Prestation Alain GUERIN**

**Thierry IGONNET quitte l'assemblée**

Thierry MICHEL présente au conseil municipal une facture de prestation présentée par M. Alain GUERIN, expert foncier, chargé de la création de 5 lots à « la Prasle ».

Il indique que son intervention regroupe : l'étude préalable, le dossier de permis d'aménager, le suivi des travaux, la rédaction et les frais de secrétariat pour un montant HT de 2 000€.

Le conseil municipal

- valide la prestation de M. Alain GUERIN pour un montant HT de 2 000€
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

**Thierry IGONNET regagne l'assemblée**

○ **Réservation lots — Lotissement « la Prasle 3 » - indivision « BARAULT »**

Le Maire rappelle au conseil municipal les diverses demandes d'options qu'il a reçues pour le lotissement de « la Prasle » et les lots issus de l'indivision « BARAULT »

Les travaux de viabilisation étant pratiquement terminés, le conseil municipal demande de faire confirmer définitivement par les demandeurs leur projet étant précisé qu'un plan d'implantation des futures constructions sera joint pour le lotissement de « la Prasle 3 ».

➤ **Zone à urbaniser**

Le Maire et Thierry MICHEL présentent au conseil municipal le projet d'urbanisation future situé au Paluet.

La configuration du terrain (pentes, zone humide...) rend l'exploitation difficile et une partie semble plus malaisée à viabiliser.

Ils indiquent qu'une étude de sol est obligatoire.

Le conseil municipal décide de :

- procéder à l'urbanisation de la zone prévue au PLUIH située au « Paluet » en deux tranches de travaux
- lancer la procédure pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux
- faire le nécessaire dans le cadre de la modification du PLUIH pour ajuster les orientations d'aménagement du secteur
- demander des devis auprès des entreprises spécialisées afin de procéder aux études de sols
- charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce utile

**Voirie – réseaux - Terrains**

➤ **Travaux réseau EP – LGTP**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de confier à l'entreprise LGTP les travaux de réseau d'eaux pluviales sur le secteur du « Bessay ».

Il présente la facture pour un montant HT de 5 430 € que le conseil municipal valide

➤ **Lotissement « la Croix Mission » Vente lot n° 1**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition émanant de l'agence immobilière AGI, prestataire chargé de la vente des lots du lotissement de la Croix Mission de la demande d'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur ce lotissement, lot n°01, d'une contenance de 825 m<sup>2</sup>, cadastré section F, n° 1024, à Monsieur Gilles DUPRE.

Le prix du lot est fixé, conformément à la délibération n°145/2016 du 19 septembre 2016, à 26 218.50€ (vingt-six mille deux cent dix-huit euros et cinquante cents) HT soit 31 462.20€ (trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et vingt-deux cents) TTC.

- Décision est prise d'attribuer le lot n°01 du lotissement de la Croix Mission, contenance 825 m<sup>2</sup>, à Monsieur Gilles DUPRE. qui en a fait la demande par l'intermédiaire de l'agence AGI
- Le prix du lot est fixé, conformément à la délibération n°145/2016 du 19 septembre 2016, à 26 218.50€ (vingt-six mille deux cent dix-huit euros et cinquante cents) HT soit 31 462.20€ (trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et vingt-deux cents) TTC
- L'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge du pétitionnaire
- La commission allouée à l'agence AGI pour la vente des lots du lotissement de la Croix Mission est portée à 2 500€ par parcelle vendue, suite à renégociation
- La commune réglera la commission de 2 500€ à l'agence AGI selon les modalités proposées par le gérant, pour le lot n° 01
- Le Maire ou les adjoints auront tous pouvoirs pour exécuter cette décision, pour signer toute pièce utile et en particulier l'acte de vente qui sera régularisé en l'étude de Maîtres Crivelli et Saulnier, notaires à Matour.

➤ **Carrefour « La Prasle »**

Le Maire présente au conseil un projet d'aménagement du carrefour de « la Prasle » proposé par LA DRI (Direction des Routes et des Infrastructures).

Le conseil, après examen, demande au Maire de revoir ce plan avec les services concernés, le positionnement d'un passage pour piétons, en particulier, semble ne pas correspondre aux attentes, la finalité étant de sécuriser au maximum la circulation desdits piétons.

**Questions financières**

➤ **Décisions modificatives**

○ **Virement de crédits budget Général**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Général de l'exercice 2019.

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	26	261			Participations et créances rattachées à des participations	+ 1 000 €

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
	CHAP	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	21	21318			Autres bâtiments publics	-1 000 €

○ **Virement de crédits budget Locaux Commerciaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Locaux Commerciaux de l'exercice 2019.

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	23	238			Avances versés sur commandes d'immobilisations	+ 13 550 €

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	21	2138			Autres constructions	-13 550 €

**Commissions**

➤ **Commission tourisme**

○ **ZLP**

• **Dispositif « j'apprends à nager »**

Annie VOUILLON rappelle au conseil municipal que la commune s'était engagée à participer à l'appel à projet "j'apprends à nager" en 2017 et 2018.

Elle précise qu'en 2018 le stage avait dû être annulé faute d'implication des maîtres-nageurs.

Elle reprecise à l'assemblée les grandes lignes ainsi que la convention proposée :

- programme financé par les crédits du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)

- la LBFCN (Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation) pilote le dispositif qui s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager (apprentissage de la natation), voire aux 4 et 5 ans (aisance aquatique)
- la commune s'engage à :
  - o assurer la mise en œuvre de l'action (promotion, recrutement des enfants, inscriptions...)
  - o mettre en œuvre 1 stage gratuit de natation
  - o réaliser un stage à la piscine municipale
  - o réaliser un stage de 10 à 12 séances
  - o faire un stage de 11 à 12 heures
  - o avoir entre 10 et 15 participants par stage
  - o mettre à disposition un éducateur sportif
  - o valider la capacité à savoir nager (test du Sauv'Nage ou test d'Aisance Aquatique)
- Montant de l'aide pour la commune : 750€

Elle propose à l'assemblée de renouveler l'expérience en 2019 pour un stage qui pourrait se dérouler du 8 au 19/07/2019 OU du 15 au 26/07/2019

Le conseil municipal :

- décide de renouveler son adhésion au dispositif "j'apprends à nager" afin de contribuer à l'effort national de lutte contre les noyades
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile en particulier la convention.

• **Tarifs Paluet**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal une proposition de tarifs pour divers produits proposés à la vente pour les clients de la base de loisirs.

Elle précise que tous les autres tarifs restent inchangés

<b>VENTES ANNEXES ET SUPPLEMENTS</b>	
Couches bébé spéciales piscine	1,00 €
Palmes	15,00 €
Serviette de bain	10,00 €
Chapeau	10,00 €
Bonnet de bain tissu	6,00 €

o **MDP**

Annie VOUILLON informe le conseil municipal de l'animation « nuit au musée » à la Maison des Patrimoines qui a accueilli une vingtaine de personnes.

➤ **Commission technique**

o **Participation travaux de réhabilitation**

Le Maire informe le conseil municipal de la décision de M. José DA SILVA, locataire de la commune d'un local commercial pour son activité de boucherie-charcuterie, d'engager des travaux importants dans la partie laboratoire en posant des cloisons et en rénovant les plafonds.

Il précise qu'il a déjà beaucoup amélioré, à ses frais, la façade du bâtiment et a fait des efforts d'aménagement intérieur.

Il indique que les travaux sont dus, pour partie, au mauvais état des murs et du plafond d'origine.

Le Conseil municipal décide :

- de prendre en charge 40% des travaux sur la base du devis transmis par M. DA SILVA, concernant

- o des plaques de résine pour un montant de 7 941€ HT

- o le plafond PVC pour un montant de 3 254€ HT

Soit un montant total de travaux de 11 195€ HT

11 195 € - 40 % = **4 478 € HT**

- de verser la somme de 4 478€ HT à M. José DA SILVA sur présentation de la facture définitive acquittée
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce utile

o **Voirie**

Daniel DUMONTET informe le conseil des travaux à venir dans le cadre de la voirie communale prise en charge par la communauté de communes.

Il précise que l'enveloppe allouée est de 46 390€. Les travaux concerneront :

- Route des Solins
- Route des Chênes
- Route de Champailly
- Placette du Bessay + Route du Bessay
- Route de Trécourt
- Route d'Odret drainage
- MARPA accès piéton

- CART trottoir
  - Ateliers municipaux accès
- pour un total de travaux de l'ordre de 40 000€ HT

### **Questions diverses**

#### ➤ **Bureau de Poste de MATOUR : rapport formalisé**

Le Maire présente au conseil municipal le rapport formalisé remis par la Poste suite à une entrevue qu'il avait eu avec le chef de projet « attractivité et transformation » le 23 avril dernier.

Il en ressort :

- que la Poste annonce une perte d'activité de 6 % depuis juin 2018
- que les horaires d'ouverture, réduits depuis juin 2018, seront maintenus jusqu'au 31/12/2019 mais qu'ensuite une réduction de l'amplitude horaire d'ouverture au public interviendrait si la baisse de fréquentation constatée se poursuit

Le Maire précise qu'à cette occasion il avait précisé que la municipalité n'avait aucune intention d'envisager une quelconque autre forme de présence postale jugeant que la Poste elle-même ne faisait pas le nécessaire pour dynamiser son point de contact :

- horaires (inadaptés, fermetures exceptionnelles récurrentes)
- offre de service inadapté
- ergonomie du bureau (confidentialité inexistante)
- localisation (signalétique)

Le Maire profite du débat sur la présence postale pour rappeler la décision de la commune de procéder, en partenariat avec la poste, à l'adressage qui permettra de répertorier les hameaux en leur affectant des numéros par habitation.

Le conseil municipal insiste sur la confidentialité des données et la destination des fichiers créés. Il demande que les informations soient exploitées uniquement par la Poste et en aucun cas revendues.

#### ➤ **Chaufferie : demande de rabais**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal les divers problèmes rencontrés sur la chaufferie centrale suite auxquels nous n'avons pu assurer la continuité du service en matière de chauffage :

- la chaudière bois a connu une panne importante : fuite dans le corps de chauffe avec inondation du foyer. L'entreprise devant réparer est peu réactive et le délai d'intervention très long
- un incident sur le chantier à proximité de la chaufferie centrale a entraîné une infiltration d'eau dans l'alimentation en fuel, entraînant la mise hors service de la chaudière de secours
- les experts ont mis plusieurs mois pour se mettre d'accord sur les responsabilités, interdisant d'engager les travaux

le conseil municipal :

- de déduire, sur la prochaine facture, 15 jours d'abonnement à tous les abonnés au réseau de chaleur (collège, communauté de communes...)

#### ➤ **Sollicitations « la souris verte »**

Le Maire présente au conseil municipal un courrier de l'association la souris verte précisant le déroulement de la kermesse le samedi 22 juin prochain ainsi que les diverses demandes y afférent.

Le conseil municipal :

- met à disposition le parc du manoir
- autorise l'activité de peinture au sol par les enfants (peinture acrylique « éphémère »)
- accepte de mettre à disposition les cours des écoles primaire et maternelle pour cette activité de peinture
- autorise l'utilisation du tableau électrique ainsi que du chapiteau en cas de mauvais temps

#### ➤ **Soutien à l'action « maintien ou fin du service public de l'ONF »**

Le Maire présente au conseil municipal un courrier de l'ONF sensibilisant les élus quant au devenir de ces services

Le conseil municipal :

- réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.
- déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.  
L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

➤ **AMF : soutien à la restauration de la cathédrale « notre Dame »**

Le Maire informe le conseil municipal que M. François Baroin, au nom de l'AMF, a lancé un appel à toutes les communes de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette sollicitation

➤ **Bibliothèque : demande de subvention**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la bibliothèque municipal afin d'obtenir une subvention complémentaire qui leur permettrait un meilleur fonctionnement. Le conseil municipal n'étant pas en possession de tous les éléments pour se positionner demande au Maire et à Jean-Claude WAEBER de bien vouloir recevoir les bénévoles et remet sa décision finale à un prochain conseil

➤ **FNACA : aide exceptionnelle**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal la demande de l'association de la FNACA pour obtenir une subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur thé dansant.

Ils indiquent que les années précédentes le montant de la location de la salle était moins important : ils occupaient les locaux dès le vendredi et jusqu'au dimanche et une seule journée était facturée.

Maintenant chaque jour d'utilisation est facturée.

Le conseil municipal

- décide exceptionnellement d'accorder à l'association de la FNACA une subvention de 150 € pour palier la différence par rapport à l'année dernière

➤ **Demande de subvention : France ADOT, alliance dojo 71, les restaurants du cœur**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

➤ **Sollicitation école de musique**

Le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation de l'école de musique afin d'obtenir un hébergement, à titre gracieux, d'un groupe d'une douzaine de personnes pour répéter un spectacle.

En contrepartie les musiciens offriront une prestation.

Le conseil municipal charge Annie VOUILLON de rencontrer le responsable du groupe pour obtenir des précisions, sachant que la mise à disposition d'un hébergement semble difficile et que la prestation proposée devra être à la mesure des efforts fournis par la commune.

➤ **Local commercial ex « maison CONDEMINE »**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal d'une demande de location du local commercial sis 4, Grande Rue, dit "maison CONDEMINE", émanant de M. David GELIN, afin de créer une activité de blanchisserie.

Le conseil municipal

- décide de consentir une convention d'utilisation précaire à M. David GELIN, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, pour l'occupation du local commercial sis 4, Grande rue dit "maison CONDEMINE".
- précise que le loyer ne sera encaissé qu'au moment de l'ouverture officielle de la blanchisserie
- envisagera une participation aux frais d'installation en fonction de coût total de cette installation
- Le Maire, ou un adjoint, est chargé d'établir et de signer le bail avec M. David GELIN et à tout pouvoir pour mener à bien cette décision.

**Informations diverses**

- **Invitation inauguration 23/05/2019 – Village des meuniers**
- **Bulletin municipal « le Sarriron » et PIERRECLOS**
- **Planning élections Européennes**
- **Lettre municipale MATOUR**
- **Météo avril 2019**

Séance levée à 23h30

<b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 17 juillet 2019 – 20H30 salle du conseil</b>
--